COMITÉ DES RÈGLEMENTS

R: 05 - CDR-240610

Il est proposé et dûment appuyé :

« Que le CDR recommande au Sénat académique les modifications au règlement 10.9.3.1. »

Vote sur R : 05 unanime ADOPTÉE

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications au règlement 10.9.3.1. »

F1 SAC-241004



Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

Destinataires: Membres du Sénat académique

Auteure : Elizabeth Dawes, présidente du Comité des règlements (CDR)

Date: Le 24 septembre 2024

Objet: MODIFICATION MINEURE DU RÈGLEMENT DE PREMIER CYCLE (10.9.3.1)

Le **Sous-comité sur l'intégrité intellectuelle**, présidé par Pier Jr Morin, vice-doyen de la Faculté des sciences, a eu le mandat d'actualiser les règlements sur l'intégrité académique en lien avec l'arrivée de l'intelligence artificielle. Dans un deuxième temps, ce comité entreprendra une révision en profondeur de ces règlements et une mise à jour de la nomenclature.

En raison de l'importance grandissante de l'intelligence artificielle, et à la suite d'une recension des règlements d'autres universités canadiennes, le CDR propose d'apporter les mêmes modifications aux règlements du premier cycle (10.9.3.1) et des cycles supérieurs (28.12.3.1).

R: 05-CDR-240610

Pier Jr. Morin, appuyé de Benoit Doyon-Gosselin, propose :

« Que le CDR recommande au Sénat les modifications au règlement 10.9.3.1. »

Vote sur R : 05 Unanime ADOPTÉE

F2

SAC-241004

PROPOSITION DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES

Règlement actuel	Modification	Règlement proposé
10.9.3.1 Définition Fait preuve de tricherie, de	10.9.3.1 Définition Fait preuve de tricherie, de	10.9.3.1 Définition Fait preuve de tricherie, de
plagiat ou de malhonnêteté	plagiat ou de malhonnêteté	plagiat ou de malhonnêteté
intellectuelle, la personne qui,	intellectuelle, la personne qui,	intellectuelle, la personne qui,
notamment, mais non	notamment, mais non	notamment, mais non
exclusivement :	exclusivement :	exclusivement :
a) reproduit textuellement un passage provenant d'un texte dont elle n'est pas l'auteure sans indiquer clairement la source ou reproduit des idées ou des faits dans ses propres mots sans indiquer clairement leurs sources (il est de la responsabilité de la personne étudiante de connaître les règles de base associées à la rédaction d'un travail universitaire);	a) reproduit textuellement un passage provenant d'un texte dont elle n'est pas l'auteure sans indiquer clairement la source ou reproduit des idées ou des faits dans ses propres mots sans indiquer clairement leurs sources (il est de la responsabilité de la personne étudiante de connaître les règles de base associées à la rédaction d'un travail universitaire);	a) reproduit textuellement un passage provenant d'un texte dont elle n'est pas l'auteure sans indiquer clairement la source ou reproduit des idées ou des faits dans ses propres mots sans indiquer clairement leurs sources (il est de la responsabilité de la personne étudiante de connaître les règles de base associées à la rédaction d'un travail universitaire);
b) copie ou tente de copier le	b) copie ou tente de copier le	b) copie ou tente de copier le
texte d'une autre personne	texte d'une autre personne	texte d'une autre personne
étudiante, ou participe à ce	étudiante, ou participe à ce	étudiante, ou participe à ce
copiage d'une manière	copiage d'une manière	copiage d'une manière
quelconque;	quelconque;	quelconque;
c) sollicite ou a recours à toute aide expressément interdite, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;	c) sollicite ou a recours à toute aide expressément interdite, qu'elle soit collective ou individuelle, ou encore obtenue par un système d'intelligence artificielle (IA), à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;	c) sollicite ou a recours à toute aide expressément interdite, qu'elle soit collective ou individuelle, ou encore obtenue par un système d'intelligence artificielle (IA), à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;
d) utilise ou tente d'utiliser, lors	d) utilise ou tente d'utiliser, lors	d) utilise ou tente d'utiliser, lors
d'une épreuve de contrôle, tout	d'une épreuve de contrôle, tout	d'une épreuve de contrôle, tout
document ou matériel non	document ou matériel non	document ou matériel non
autorisé par la professeure ou le	autorisé par la professeure ou le	autorisé par la professeure ou le
professeur;	professeur;	professeur;
e) présente à des fins	e) présente à des fins	e) présente à des fins
d'évaluations différentes, sans	d'évaluations différentes, sans	d'évaluations différentes, sans

F3 SAC-241004

Ràglement actuel	Modification	Ràglament proposé
Règlement actuel autorisation, un même travail,		Règlement proposé autorisation, un même travail,
travail dirigé ou mémoire,	autorisation, un même travail, travail dirigé ou mémoire,	travail dirigé ou mémoire,
intégralement ou en partie, dans	intégralement ou en partie, dans	intégralement ou en partie, dans
différents cours, dans différents	différents cours, dans différents	différents cours, dans différents
programmes de l'Université, ou à	programmes de l'Université, ou à	programmes de l'Université, ou à
l'Université et dans un autre	l'Université et dans un autre	l'Université et dans un autre
établissement d'enseignement;	établissement d'enseignement;	établissement d'enseignement;
etablissement d'enseignement,	etablissement d'enseignement,	etablissement d'enseignement,
f) falsifie un document ou toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;	f) falsifie un document ou toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;	f) falsifie un document ou toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation d'un rapport de stage, d'un travail dirigé ou d'un mémoire;
g) fait écrire son épreuve de contrôle par une autre personne;	g) fait écrire son épreuve de contrôle par une autre personne;	g) fait écrire son épreuve de contrôle par une autre personne;
h) écrit une épreuve de contrôle à la place d'une autre personne;	h) écrit une épreuve de contrôle à la place d'une autre personne;	h) écrit une épreuve de contrôle à la place d'une autre personne;
i) trafique après correction le texte d'une épreuve de contrôle;	i) trafique après correction le texte d'une épreuve de contrôle;	i) trafique après correction le texte d'une épreuve de contrôle;
j) prétend faussement avoir fait, entre autres, une entrevue, une visite clinique ou une observation.	j) prétend faussement avoir fait, entre autres, une entrevue, une visite clinique ou une observation.	j) prétend faussement avoir fait, entre autres, une entrevue, une visite clinique ou une observation.
k) obtient de façon illicite, par des moyens techniques ou autres, l'accès à des documents, des données ou tout autre matériel, afin de commettre toute infraction visée par ce règlement.	k) obtient de façon illicite, par des moyens techniques ou autres, l'accès à des documents, des données ou tout autre matériel, afin de commettre toute infraction visée par ce règlement.	k) obtient de façon illicite, par des moyens techniques ou autres, l'accès à des documents, des données ou tout autre matériel, afin de commettre toute infraction visée par ce règlement.

F4 SAC-241004